



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023 A 19H

Etaient présents : Jacques FRADIN, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Hélène CAQUINEAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

A donné pouvoir : Annie GADREAU à Jacques FRADIN.

Secrétaire de séance : Sylvie GUITTON.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jacques FRADIN Maire remercie les élus de leur présence à cette réunion extraordinaire du Conseil Municipal dont l'ordre du jour est la « Motion pour le collège » ; l'invitation à cette réunion leur a été transmise par mail en date du 7 février 2023.

Cette réunion étant publique, il note la présence de Madame Nathalie CAQUINEAU Représentant des parents d'élèves au Collège Roger Thabault.

Monsieur Jacques FRADIN informe les élus que le Département a annoncé par voie de presse, le 9 février dernier, avoir « décidé de retirer l'échéance de fermeture du collège de Mazières-en-Gâtine. Compte-tenu de ce moratoire, le projet de reconversion du site de Mazières-en-Gâtine est par voie de conséquence annulé. »

Chacun des élus a pris connaissance de cette information qui suscite beaucoup d'incompréhension et de questions.

Avec les chiffres en notre possession, communiqués par le Département, seuls deux collèges en territoire rural sont en augmentation d'effectif pour les 10 ans à venir dont celui de Mazières ; alors pourquoi le détruire ? Pourquoi construire un collège neuf de plus avec un internat à Secondigny ? Ne pourrait-il pas être envisagé de conserver les deux collèges actuels (Mazières et Secondigny) et les rénover tous les deux avec l'argent qui devait servir à refaire la route Mazières/Secondigny ?

Ces projets se font avec l'argent public !

Il faudra rester très vigilants lors de l'élaboration de la carte scolaire dont la validation appartient à l'Education nationale.

« La Présidente met notre commune en danger parce qu'elle n'est pas satisfaite de notre décision. En tant qu'élue de la République, on respecte tout le monde. »

Il faut mettre en place un plan d'actions, garder le lien avec les parents d'élèves, provoquer une réunion avec tous les acteurs (parents d'élèves, élus locaux, professeurs, Conseil départemental) et la Présidente.

Monsieur Bruno BILLEROT ayant dû quitter la réunion, a remis son pouvoir en séance à Monsieur Jacques FRADIN afin de le représenter.

Après ces échanges, Monsieur Jacques FRADIN donne lecture du projet de motion contre la fermeture du collège :

« Le 11 janvier 2023, le Conseil municipal a été réuni à la demande de la Présidente du Conseil départemental.

Etaient présents, outre l'ensemble des membres du Conseil municipal, Madame Coralie DENOUES Présidente, Messieurs Thierry MAROLLEAU 1^{er} Vice-Président, Didier GAILLARD Conseiller départemental et Hervé COCHETEL Directeur Général des Services.

Lors de cette réunion, Madame DENOUES nous a annoncé vouloir faire de la Gâtine « un territoire pilote ». Dans le cadre du « Plan Collège 2050 », le Conseil départemental a décidé la fermeture du collège à échéance 2026-2027.

Pour éviter la friche du site, la Présidente propose la construction d'un pôle pouvant accueillir toutes les fédérations sportives du département, les services sociaux actuellement dans les locaux du Château de la Ménardière et un espace de co-working.

L'éventualité de construire une salle des fêtes sur le site a été émise.

Considérant que ce projet ne fera qu'accentuer la désertification des services de l'état déjà fragilisés,

Considérant la mise en danger de la vie économique et sociale,

Considérant l'impact négatif sur l'attractivité de notre commune,

Considérant l'incertitude de l'avenir de nos associations sportives qui se sont créées autour du collège,

Considérant l'incertitude de la pérennisation de la section Golf proposée au collège,

Considérant que la rénovation du réseau Mazières/Secondigny coûterait des sommes démesurées,

Considérant que l'allongement du temps de transports de nos enfants ne peut être que préjudiciable,

Considérant que la proximité d'un collège à taille humaine n'est pas prise en compte pour le bien-être de nos enfants,

Considérant que la commune de Mazières-en-Gâtine est située sur l'axe majeur du département,

Considérant que la population du territoire est en augmentation constante,

Le Conseil municipal :

- **s'oppose à la fermeture du collège Roger THABAULT et demande sa rénovation ou reconstruction afin de le mettre en adéquation avec le « décret tertiaire » de 2019, complété par celui du 1^{er} mars 2022 qui impose aux collectivités territoriales d'atteindre un objectif de zéro émission carbone à l'horizon 2050. »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- ***adopte la motion présentée.***
« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

Par ailleurs, les élus confirment le maintien de la réunion avec les Maires et Conseillers municipaux des 11 communes concernées, prévue le Mercredi 15 février 2023 à 19h à la salle socio-éducative de Mazières-en-Gâtine.

Quant à la réunion publique du Jeudi 23 février 2023 en présence de la Présidente du Conseil départemental, elle a été annulée par ses services.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h50.